

## **Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté**

**N° 36– 15 janvier 2004**

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>. Bientôt un site européen avec une page France

- 
- 1 – action du CNDF, dans le cadre de sa campagne contre les Violences faites aux femmes
  - 2 – Rassemblement pour l'application de la loi sur l'avortement 15 janvier
  - 3 – Rassemblement contre l'amendement Garaud le 20 janvier
  - 4 – Lettre ouverte à la chaîne ARTE
  - 5 – texte du CNDF sur la Laïcité et les droits des femmes
  - 6 – Soutien aux féministes de la Gavine à Toulouse (action contre les jouets sexistes)
  - 7 – Un texte sur les femmes en Afghanistan
  - 8 – Bourse d'écriture Monique Witting
  - 9 – Erratum sur le texte de Claudine Blasco n° 35 sur les femmes migrantes
  - 10 – ouverture de la librairie Violette and Co
  - 11 – Festival de films de femmes

---

### **1 – action du CNDF, dans le cadre de sa campagne contre les Violences faites aux femmes le 15 janvier, 18h**

Dans le cadre de la campagne "Violences faites aux femmes" du Collectif qui a été lancée par la conférence de presse du 25 novembre dernier, plusieurs activités sont prévues sur Paris : Jeudi 15 janvier, à la Fontaine des Innocents (métro les Halles), à 18h30, aura lieu une action de sensibilisation sur l'ensemble des violences faites aux femmes. Celle-ci prendra un côté spectaculaire et notamment mettra l'accent sur le fait que chaque mois 6 femmes meurent de violences conjugales. Il faut donc impérativement être 72 ! Nous avons répété et préparé le matériel samedi.

Il faut impérativement réussir cette action, notamment numériquement. Donc à vos agendas, et rameutez du monde autour de vous!!!!!!

### **2 – Rassemblement pour l'application de la loi sur l'avortement le 15 janvier 12h**

le 15 janvier  
de 12 h à 15 h  
Ministère de la Santé  
8, avenue de Ségur

Suite aux premières actions contre l'amendement Garaud concernant l'avortement, voici un nouvel appel à une action lancé par l'A.N.C.I.C, la C.A.D.A.C et le M.F.P.F et qui concerne plus particulièrement la demande de moyens financiers et matériels pour faire fonctionner les centres IVG

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 8 janvier 2004

Nous, associations militantes pour les droits des femmes, face au silence opposé à nos demandes, nous nous rassemblerons devant le Ministère de la Santé le 15 janvier de 12 h à 15 h pour réclamer le respect de la loi sur l'IVG - Contraception du 4 juillet 2001, les moyens de son application et la prise en compte des besoins des femmes.

Plus de 600 professionnels de la planification familiale et des CIVG interpellent M. Mattei, ministre de la santé.

Le délai de trois semaines pour obtenir un rendez-vous dans un CIVG est insupportable pour les femmes et oblige certaines à partir à l'étranger alors que leur première demande s'inscrit dans les délais légaux.

Le fait de ne pouvoir répondre aux demandes des femmes par manque de médecins, manque d'infirmières ou de places au bloc opératoire est insupportable pour les équipes.

Au cours de ce rassemblement, nous souhaitons donc sortir du silence nos accueils quotidiens et rendre visibles et publics les dysfonctionnements et la mauvaise application de la loi. Aussi nous ferons en même temps un accueil de femmes volontaires (information et orientation) et qui sont en demande d'IVG.

Monsieur Mattei doit prendre les décisions nécessaires pour répondre à un besoin en santé publique qu'est l'organisation de la pratique des IVG. Cela relève de sa responsabilité.

Lettre ANCIC - CADAC - MFPPF

à M. Jean François Mattei, Ministre de la Santé

Paris, le 8 janvier 2004

Monsieur le Ministre,

Les associations sous-signées sollicitent de votre part une entrevue le 15 janvier entre 12 et 15h afin de vous remettre une lettre ouverte signée par des centaines de professionnels des CIVG et des centres de planification de l'Ile de France.

La déstabilisation du système de soins par des restructurations entre établissements fait disparaître des possibilités d'accueil des femmes en demande d'IVG. Les grands services de gynéco-obstétrique parisiens ne répondent pas au besoin de la population et les établissements privés ferment les uns après les autres. L'obligation inscrite dans la loi pour le service public n'est pas respectée. La tarification de l'IVG en établissement d'hospitalisation reste inchangée depuis 13 ans et celle de l'IVG médicamenteuse en ville n'est pas fixée.

Nous souhaitons donc sortir du silence de nos accueils quotidiens et rendre publics et visibles les dysfonctionnements et la mauvaise application de la loi. Aussi, un rassemblement devant le Ministère de la Santé aura lieu pendant que nous vous rencontrerons qui s'accompagnera d'un accueil de femmes volontaires ( information et orientation) et qui sont en demande d'IVG.

Les conditions d'accès au droit à l'IVG se détériorent grandement par la manque de moyens humains et financiers dans plusieurs régions dont l'Ile de France, PACA et le Centre.

De plus, l'actualité en France montre l'influence des mouvements associatifs et politiques anti-IVG : le vote à la sauvette de l'amendement Garraud, le recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour faire reconnaître un statut juridique à l'embryon et au fœtus, le harcèlement par « SOS tout - petits » à notre égard. Ce sont autant de tentatives de remise en question du droit à l'IVG.

Nous resterons extrêmement vigilant-e-s pour défendre les droits des femmes aujourd'hui menacés et assurer l'égalité femmes-hommes.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

A.N.C.I.C

Association Nationale des Centres

d'Interruption de Grossesse

et de Contraception

C.A.D.A.C.

Coordination des Associations

pour le Droit à l'Avortement

et à la Contraception

M.F.P.F.

Mouvement Français

Pour Le Planning Familial

4, square Saint Irénée, 75011 PARIS

^ Tél (33) 01 48 07 29 10, Fax (33) 01 47 00 79 77

mfpf@planning-familial.org

Association déclarée loi de 1901 affiliée à la L.F.E.E.P. reconnue d'utilité publique

### **3 – Rassemblement contre l'amendement Garraud**

Disons définitivement « Non » au délit d'interruption involontaire de grossesse

**le 20 janvier 2004  
de 12 h à 15 h  
Devant le Sénat  
Square Francis Poulenc, Paris  
Métro Luxembourg**

Le 27 novembre 2003, l'amendement déposé par M. Garraud dans le cadre du projet de loi de l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, créant un délit d'interruption involontaire de grossesse a été adopté à l'Assemblée nationale en 2ème lecture.

Suite à la mobilisation des associations féministes, des gynécologues obstétriciens et, plus largement, des forces politiques de gauche, du mouvement syndical et associatif, de l'émotion suscitée dans l'ensemble de la société par la volonté manifeste d'ouvrir une brèche vers la remise en cause pure et simple du droit des femmes à l'avortement, M. Perben a déclaré le 5 décembre qu'il lui paraissait « favorable d'abandonner » l'amendement Garraud. A cette fin, il proposerait à la commission des lois du Sénat de retirer ce texte.

Le 20 janvier 2004, le Sénat, en séance plénière, devra voter la proposition faite par la dite commission. Déjà le 27 mai 2003, le Sénat s'était courageusement opposé à un amendement similaire dans le cadre de la loi sur la sécurité routière déposé par M. Garraud.

Nous nous élevons contre ces tentatives successives qui visent à donner au fœtus et à l'embryon le statut juridique de « personne » qui pourrait demain remettre en question le droit à l'avortement.

Nous appelons la société civile, les mouvements de femmes, les partis politiques et les syndicats à une large mobilisation pour faire obstacle à la confirmation par le Sénat de cet amendement liberticide.

Rassemblons-nous le 20 janvier 2004 à 18h30 devant le Sénat, square Francis Poulenc, pour exiger la suppression définitive de l'article Garraud.

### **4 – Lettre ouverte à la chaîne ARTE**

Objet: lettre ouverte a propos de l'emission "Ou sont passees lesfeministes?" diffusée le 9 décembre.

Destinataire : communication@arte-tv.com

Féministe depuis l'adolescence, militante depuis les années 70 (j'ai adhéré au MLAC en 1974), fondatrice d'une librairie-café de femmes en 1978, auteure de nombreux articles et livres consacrés à cette grande cause, présidente d'une association internationale dédiée à l'étude de l'histoire des femmes, je me suis installée hier soir devant ma télévision avec intérêt (vous comprenez pourquoi) et avec curiosité (les médias n'ont guère brillé, jusqu'ici, pour leur objectivité en la matière). Avec bienveillance, aussi, car Arte est plutôt connue pour son sérieux, quoi que je me souvienne d'une soirée du 8 mars très spirituellement consacrée aux hommes. Hélas, traiter ce sujet avec compétence ne paraît toujours pas possible, et votre chaîne s'est alignée sur la tradition des grands médias français, qui consiste depuis la fin de la décennie 1970 à proclamer que le féminisme est mort ^ sans avoir jamais pris la peine d'en parler quand il était vivant ni se demander pourquoi il faut répéter si souvent qu'il n'est plus.

Rarement, pourtant, l'incompétence, la sottise, la flagornerie journalistique et la méchanceté ont été poussées aussi loin ^ je parle ici du débat et de l'apothéose filmique finale. Passe encore que vous n'ayez pas cru nécessaire de convier au débat une féministe française pour faire le pendant d'Alice Schwartz et de Denise Bombardier, puisque l'auteure de L'Enfer des tournantes ne se reconnaît pas dans ce terme ; le féminisme n'a pas de nationalité, et ces deux femmes-là ne le représentaient pas plus mal que d'autres. Passe encore que, devant la rage de cette jeune femme et sa condamnation des féministes (accusées de n'avoir pas

été à ses côtés dans son épreuve), Daniel Leconte n'ait pas eu l'esprit de lui rappeler que « les féministes » ne sont ni le GIGN ni l'Armée du salut, qu'elles font ce qu'elles peuvent là où elles sont, qu'il y en avait au moins une sur place (elle-même, car c'est ça une féministe : une femme qui estime que son malheur n'est pas une fatalité) ; et que d'ailleurs, si elle a pu porter plainte, c'est parce que d'autres féministes, avant elle, ont fait du viol un crime (la loi date de 1978) ; et aussi que, si elle a pu écrire un livre, c'est parce que d'autres féministes, avant elle, ont rendu possible la dénonciation publique de la misogynie (la première à le faire fut Christine de Pizan,

à l'orée du XVe siècle, dans un contexte d'hostilité grandissante à l'égard des femmes qui ressemble d'ailleurs un peu au nôtre). Peut-être votre animateur était-il, lui aussi, embarqué dans l'émotion, et sans doute manquait-il cruellement d'informations ^ ce qui fait tout de même deux fautes professionnelles. J'espère que vous me pardonneriez si, ne pouvant remédier à la première, je me permets de vous fournir quelques éléments factuels concernant la seconde, pour le cas où l'occasion de réfléchir à cette question se représenterait.

Le pire, toutefois, a été atteint avec le dernier film. Comme c'était drôle de voir cette jeune personne occupée durant 20 minutes à montrer son minois et son corps sautillant, pour mieux faire ressortir les rides des vieilles dames interrogées ! à poser des questions supposées embarrassantes, mais pour une bonne part seulement désespérantes de sottise (ah, la guerre des sexes !), pour mieux déstabiliser lesdites vieilles dames, quitte à ricaner dans leur dos en voix-off, faute de bousculer quoi que ce soit durant l'entretien ! Quelle belle leçon de déontologie télévisuelle ! Et quel bel éclairage historique, philosophique apporté au sujet ! Pourrait-on savoir, en effet, ce qu'Antoinette Fouque et Elisabeth Badinter venaient faire dans une émission consacrée aux féministes ? La première ne s'est jamais définie comme telle et a passé une bonne partie de sa vie à combattre celles qui le faisaient (à partir de sa position de gourou d'un groupuscule-secte bien connu sauf des journalistes d'Arte, apparemment). La seconde n'est plus féministe depuis au moins une quinzaine d'années, depuis X-Y notamment, où elle déclarait la lutte des femmes dépassée, et elle passe depuis lors une partie de son temps à dénigrer les féministes (qu'elle observe depuis son bureau de pédégère de Publicis ^ détail qui ne vous a pas semblé intéressant de préciser). Imaginerait-on une émission intitulée « Où sont passés les gauchistes ? » et qui donnerait longuement la parole à Philippe de Villiers et à Jean-Marie Messier, sans préciser qu'ils n'en sont pas ? Si de nombreuses personnes ou groupes qui se revendiquent féministes ont refusé de participer à cette émission, comme le laissait entendre le film (sans que leur nom soit cité, ce qui permet tous les amalgames), c'est peut-être qu'il y avait quelques raisons ?

Oui, je sais, le mouvement féministe, c'est compliqué. Mais la guerre d'Algérie aussi c'est compliqué. Et, que je sache, ça n'empêche pas des journalistes de se colleter régulièrement au sujet, et de s'informer, et d'essayer de faire comprendre la complexité de la chose. Et je ne crois pas avoir jamais vu une émission où l'on mélangeait les gens du FLN et ceux de l'OAS (tous convaincus, pourtant, d'agir pour le bien de l'Algérie), ni où l'on ricanait de leurs combats (faut-il rappeler que la misogynie fait chaque année des milliers de mortes de par le monde ?), ni où on les interrogeait avec autant de mépris, ni où l'on suggérait lourdement que, merde, ils auraient pu se mettre d'accord, font chier les Algériens avec leurs querelles à la noix.

Que la réalisatrice ait succombé à la tentation de se mettre en valeur au dépens de son sujet et de ses interlocutrices est humain. Qu'elle se soit crue autorisée à faire l'impertinente du haut de ses jeunes années et de son ignorance est hélas devenu habituel à la télévision. Mais que les responsables d'Arte aient jugé bon de passer à l'antenne ce « documentaire », qu'ils (elles ?) n'aient vu ni la dérive auto-référencielle, ni le manque d'écoute et de respect des personnes interviewées, ni la bouillie infame servie en guise de nourriture, ni l'évident ratage de l'entreprise (vu que tant de personnes a priori concernées ont refusé d'y participer) est proprement désespérant.

Des féministes, il n'y en a peut-être pas toujours eu, mais il y en a en France depuis six siècles au moins, de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les conditions. Il y en a dans nos belles provinces. Il y en a dans les écoles, dans les universités, dans les hôpitaux, dans les entreprises, dans les ministères, dans les associations, dans les partis et même dans les organes de presse ! Si on les cherche, on les trouve. Mais il est moins risqué de parier sur la prochaine émission annonçant leur disparition que sur une qui, enfin, se donnerait pour tâche de les écouter.

Eliane Viennot.

## **5 – texte du CNDF sur la Laïcité et les droits des femmes**

Ce texte prépare le débat sur ce thème qui aura lieu le samedi 17. Les 17 et 18 janvier a lieu la réunion nationale du CNDF samedi à partir de 13 au local du SNUIPP, 12 rue Cabanis, metro Glacière

## Préambule

Le texte qui suit a comme seul but de tenter d'ouvrir un débat de fond parmi les féministes soucieuses de défendre *à la fois* les droits des femmes et de faire échec au racisme à l'égard des populations étrangères et ceci en regardant les réalités en face. Ce n'est qu'une contribution en vue de sortir de notre paralysie collective, chacune d'entre nous ayant été contrainte d'agir seule ces derniers mois.

### I) La Laïcité

En France, cette notion recouvre des *principes généraux* qui organisent la vie publique, et la vie scolaire, en particulier qui ont été codifiés dans une série de textes fondamentaux comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958, ainsi que dans des lois. On peut citer notamment celle de 1881 rendant l'école primaire et les maternelles gratuites ; celle de 1882 qui rend l'instruction primaire obligatoire jusqu'à 14 ans pour les enfants des deux sexes, français et étrangers ; celle de 1886 qui confie à des enseignants exclusivement laïcs l'enseignement dans l'école publique ; celle enfin sur la séparation des Eglises et de l'Etat qui mettait fin au régime concordataire instauré par Napoléon 1er et qui supprimait tout financement par l'Etat des ministres des cultes et des activités religieuses. Cependant l'établissement d'un statut spécifique pour les départements d'Alsace-Moselle (et pour d'autres en dehors de la "métropole"), la loi Debré en 1959 sur le financement des écoles privées sous contrat ont largement écorné cette indépendance de principe entre l'Etat et les religions (Jean Boussinesq : *La laïcité française*, Le Seuil 1994).

Cette indépendance est censée garantir deux choses :

- la liberté de conscience (liberté des croyants, des athées et agnostiques), l'Etat ne s'ingérant en aucune manière dans la vie religieuse, sauf pour faire respecter l'ordre public ;
- l'égalité entre tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances et leurs convictions. La notion d'égalité s'est élargie au cours du vingtième siècle en France et ailleurs, puisqu' aujourd'hui la loi interdit toute discrimination fondée sur le sexe, les choix sexuels, etc.

La laïcité a été instaurée en France après un combat difficile *contre* l'Eglise catholique qui a toujours bénéficié de nombreux privilèges en tant qu'église dominante (Henri Pena-Ruiz : *Qu'est-ce que la laïcité* Folio Actuel Gallimard 2003). La laïcité n'a pas pour but d'éradiquer les religions comme veulent le faire croire les dirigeants des pays islamistes. Elle a pour but de favoriser la vie ensemble de citoyens et citoyennes aux options religieuses et philosophiques différentes. (Pour un point de vue musulman éclairé sur la question cf. Soheib Bencheik, *Marianne et le prophète*, Grasset 1998)

### II) La diversité religieuse.

Aujourd'hui, dans toute l'Europe, la diversité religieuse s'est encore accentuée sous l'influence des vagues d'immigration successives venues des anciennes colonies ou comme résultat de la mondialisation avec son cortège de pauvreté et de guerres etc. En France, la sécularisation de la société amorcée il y a plusieurs décennies est contrebalancée par la montée de l'Islam parmi par les jeunes de parents ou grands parents immigrés, venus d'Afrique du Nord notamment. Cette islamisation des banlieues n'est pas nouvelle mais elle est aujourd'hui d'autant plus visible qu'elle se traduit pour une partie des jeunes musulmans des deux sexes par une bataille *politique* pour le droit de porter le voile à l'école au nom de la liberté et de l'égalité entre toutes les religions.

### III) Où en sommes nous ?

Les premiers conflits sur la question du voile ont surgi à Creil en 1989. Suite aux premiers débats qui ont entouré cette affaire le Conseil d'Etat avait formulé un avis considérant que le port du voile n'était pas en soi contradictoire avec le principe de laïcité. Cela le devenait quand il était porté de manière *ostentatoire* et qu'il s'accompagnait de *prosélytisme*. Membre de la rédaction des *Cahiers du féminisme* en 1989, mes amies et moi étions plutôt satisfaites de cet arrêté. Nous avons fait campagne avec *Les Cahiers du féminisme* pour dédramatiser ces "affaires" et inviter le mouvement féministe et tous les progressistes à ne pas se tromper de débat et à ne pas tomber dans le piège de la droite et de l'extrême droite promptes à stigmatiser les jeunes musulmans. Nous étions optimistes et faisons le pari que l'école publique et le mouvement féministe feraient reculer ces phénomènes "marginaux".

Nous nous sommes trompées. Le port du voile s'est étendu. Au niveau national, Hanifa Chérifi (la médiatrice du gouvernement) parlait en avril 2003 de 150 affaires de voile, conflictuelles par an contre 300 en 1994 mais les chiffres recensés donnent une vision déformée de la réalité. Ils s'appuient sur les cas ayant

donné lieu à des conflits ouverts mais bon nombre d'enseignants des banlieues populaires confrontés à cette question, l'ont réglée seuls. Dans les collèges et les lycées, comme à la fac de Paris 8 par exemple (St-Denis), on observe, depuis deux ou trois ans, de nombreuses filles voilées de manière stricte. Il y a même des étudiantes qui se pointent drapées de noir des pieds à la tête dans des tchadors. Le voile n'est pas un phénomène majoritaire mais ce n'est plus un phénomène totalement marginal.

#### **IV) Pourquoi ?** Il n'y a pas une seule explication mais plusieurs :

1) Le contexte international marqué par l'offensive militaire des Etats-Unis en Afghanistan, en Irak et le redoublement de l'agressivité de la politique du gouvernement israélien contre les palestiniens. Face à cela, un certain nombre de jeunes cherchent ainsi à manifester leur solidarité avec le peuple palestinien ;

2) A cela vient s'ajouter, face aux discriminations subies en France, la volonté de ne plus "raser les murs" (comme ont été contraints de le faire leurs parents) et de revendiquer pour les jeunes issus de l'immigration et pour l'Islam, l'égalité avec les autres jeunes français et les autres religions ; Il est évident que les politiques menées depuis 20 ans, par la droite et la gauche gouvernementale, contre les couches populaires et qui se sont traduites par un chômage de masse et la précarité et le développement des ghettos sociaux, ont alimenté d'un côté la montée de l'extrême droite et de l'autre les replis communautaires.

3) Cela peut s'expliquer également par la volonté de certaines jeunes femmes de se "protéger" contre l'agressivité sexiste qu'elles subissent chez elles ou dans la rue : la loi de Dieu étant "supérieure" à celle du père et des frères ; quand elles portent un voile, les hommes sont censés les respecter.

4) Mais tous les facteurs précédents ne se seraient pas traduits par le développement du port du voile dans les établissements scolaires si des mouvements islamistes implantés dans certains quartiers populaires depuis plusieurs années, n'avaient pas cherché à convaincre leurs fidèles et en particulier les jeunes filles qu'il fallait porter le voile pour être une "bonne" musulmane. Le port du voile n'est pas donc pas l'expression d'une mode ponctuelle ou de l'initiative de quelques jeunes filles plus pieuses que d'autres mais le résultat d'une bataille politique au sens plein du terme. Que disait la médiatrice du gouvernement Hanifa Chérifi (nommée en 1994 et toujours en place) le 30 avril 2003 dans *L'Humanité* à propos de ces jeunes femmes qui allaient au tribunal pour défendre le port du voile ? : *"J'ai eu en face de moi des jeunes filles sûres d'elles mêmes et nullement désorientées. Elles connaissent parfaitement les aspects juridiques de la question et récitent par cœur l'avis du Conseil d'Etat (...). J'ai voulu en savoir plus. J'ai ainsi découvert l'existence d'un véritable réseau de soutien à ces élèves, composé de juristes, d'avocats, d'étudiants, de prédicateurs organisés dans des associations islamistes connues, telles que l'UOIF"*. Peut-être en rajoute-elle sur l'influence des intégristes mais on ne peut la nier et faire comme si elle n'existait pas. Le droit de porter en classe les signes religieux a reçu le soutien en France de tous les représentants officiels des religions. Dans toute l'Europe, la religion catholique est à l'offensive : demande que soit inscrite dans la "constitution" européenne la référence au "patrimoine chrétien de l'Europe" ; En Espagne, la religion catholique retrouve son statut de religion d'Etat en étant enseignée dans les écoles publiques. Les islamistes les plus futés demandent, eux, la redéfinition d'une laïcité "ouverte" permettant le port de tous les insignes religieux.

#### **V) La division du monde associatif**

face à ce phénomène, plusieurs attitudes sont possibles :

1) Pour certaines associations, le MRAP, la LDH, et des militantes féministes comme C. Delphy, les débats sur le voile ont été orchestrés par le gouvernement pour masquer les vrais problèmes que sont les inégalités économiques et sociales dans les banlieues et ne sont que l'expression de "l'islamophobie" dominante liée à la montée de l'extrême droite et au passé colonial de la France (tribune : *Un voile sur les discriminations*). Dans ce sillage, certains considèrent que le combat des jeunes musulmanes est un combat pour une liberté démocratique et que la laïcité "à la française" a fait son temps et qu'il faut instaurer une laïcité "plus ouverte" qui autoriserait à l'école l'affichage de tous les signes religieux. Ce courant a raison sur un point. L'ampleur du débat sur le voile a effectivement joué un rôle de diversion par rapport à la question des inégalités économiques et sociales. Mais ce courant se trompe sur une question d'importance. Contrairement à ce qu'il pense, ce n'est pas le gouvernement qui a soulevé le problème du voile. La droite était tout autant divisée que la gauche, l'extrême gauche ou le mouvement associatif. Ce sont les enseignant-e-s qui au fil des mois ont vu se détériorer la situation non seulement au niveau de leurs conditions de travail mais également face à l'offensive politique de courants islamistes décidés à en découdre sur le terrain de l'école. Or, qui a voulu soutenir ces enseignant-e-s pour les aider à résoudre ces questions sans alimenter le climat raciste ou capituler devant le développement du voile ? Personne. Pire, ils et elles ont été calomnié-e-s honteusement comme des "islamophobes" par le courant antiraciste, alors que chacun et chacune cherchait à se "débrouiller" le mieux possible pour éviter toutes les impasses.

2) Le deuxième courant a été porté par des personnalités féminines du monde des arts et des lettres (*Elle*, le 8 décembre 2003) qui ont lancé un appel solennel au Président de la République en faveur d'une loi, pour défendre l'égalité des sexes comme si ce gouvernement dont la politique ne cesse de creuser les inégalités n'était pas responsable des replis identitaires dont témoignent entre autres le développement du voile à l'école et dans les quartiers. Ce courant a raison sur deux points : la majorité des femmes musulmanes ne portent pas le voile et ne souhaitent pas le porter ; le voile met gravement en cause le principe d'égalité des sexes.

3) Un troisième courant n'a pas réussi à se faire entendre nationalement dans les media et ailleurs. Un courant que nous aurions dû porter en tant que féministes soucieuses de défendre les femmes les plus défavorisées et inscrites dans la lutte anti-raciste depuis des décennies. Ce courant, il est encore temps de le faire émerger autour de plusieurs axes qui loin d'être contradictoires se complètent :

- **la laïcité à l'école, c'est une chance.** C'est l'occasion pour les jeunes, non pas de nier leurs appartenances mais de les confronter pacifiquement avec celles des autres, sur la base de rencontres interindividuelles entre élèves mais également entre élèves et enseignant-e-s, rencontres qui ne sont pas prédéterminées en fonction des appartenances respectives à un groupe religieux ou à une classe sociale mais en fonction d'affinités multiples. La mixité sociale a déjà largement disparu. Va-t-on aller maintenant vers une ghettoïsation renforcée sur la base des appartenances religieuses ? Les juifs d'un côté, les musulmans de l'autre ? et tous les autres où devront-ils aller ? Des jeunes d'origine maghrébine devront-ils se soumettre de plus en plus à la loi du groupe qui fait obligation à tout "bon" musulman, de jeûner au moment du Ramadan et à toute "bonne" musulmane de se voiler comme c'est déjà le cas dans certains quartiers ? Préserver un espace où ce ne sont pas les religions qui imposent leur loi, c'est préserver un espace de liberté, même si certains et certaines n'en sont pas conscient-e-s aujourd'hui. C'est être solidaires de tous les élèves qui ne souhaitent pas s'aligner à titre individuel sur les normes communautaires, quelles qu'elles soient.

- **Oui à l'égalité des sexes, non à la banalisation du voile :** Il faut se rappeler que seule une minorité des femmes musulmanes se voile. *Toutes n'interprètent donc pas de la même manière le Coran.* Le voile n'est pas seulement un signe d'appartenance religieuse, ni un simple morceau de tissu comme un autre. A notre époque, c'est une marque de discrimination à l'égard des femmes dont le corps est considéré comme la source de toutes les pertes (cf. Mohamed Kacimi, *Le voile une antique aliénation, Libération* 10 décembre 03) et une marque de soupçon à l'égard de tous les hommes, tous considérés comme des violeurs en puissance ; choisir de porter le voile (pour celles qui ont fait ce choix), c'est également être porteuse d'un modèle de société. Pour celles qui en font une prescription religieuse incontournable, cela signifie que les femmes ont le droit de sortir de l'espace domestique (du moins jusqu'au mariage), mais seulement à la condition d'être "couvertes" et à la condition de ne pas remettre en cause une conception de la famille dans laquelle les hommes, comme chefs de famille, sont censés en être les pourvoyeurs financiers et les femmes comme mères, responsables du foyer. Cette conception place les femmes dans la dépendance des hommes, ce qu'admet d'ailleurs un prédicateur subtil comme Tariq Ramadan. (A. Gresh et Tariq Ramadan, *L'Islam en question Actes Sud*, 2002, p. 280). Cela va même plus loin pour certaines. Le voile a en effet connu une nouvelle extension avec la révolution iranienne. C'est donc, pour certaines et certaines, un moyen de se référer à des régimes totalitaires islamistes où s'exerce la "charia". Toutes les femmes voilées ne sont pas des intégristes. Fort heureusement Et parmi les femmes voilées certaines prétendent mener un combat féministe en distinguant la religion (égalitaire) et la tradition (patriarcale). Soit. Mais toutes sont invitées à respecter cette conception des rapports entre les hommes et les femmes. Cette conception d'une "complémentarité des rôles" qui fait l'impasse sur les rapports d'oppression a été un axe majeur de la contestation féministe. Cette contestation n'a pas été suffisante, on le sait, pour établir l'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans la famille mais ce n'est pas une raison pour accepter de faire passer pour une émancipation, ce qui est la marque de l'oppression traditionnelle des femmes par les hommes. Ce n'est pas une raison non plus pour accepter sans broncher une conception de la sexualité qui ne peut entraîner que répression et violences et nous fait revenir des décennies en arrière. Nous savons que conception de la sexualité et des rapports entre les hommes et les femmes est largement partagée par *toutes* les religions monothéistes (Caroline Forest, Fiammetta Venner, *Tirs Croisés*, Calmann-Lévy 2003

\* Nous considérons que les populations de confession musulmane doivent pouvoir exercer leur culte librement et dignement dans des mosquées et non dans des caves ; nous considérons par ailleurs que des jeunes musulmanes sont totalement libres de porter un voile chez elles ou dans la rue pour affirmer leurs convictions, et de préférer vivre dans un modèle familial traditionnel. Elles ne sont pas les seules à faire ce choix ou ...le subir. C'est à elles de faire leur propre expérience. Mais toutes les jeunes femmes d'origine maghrébine ne sont pas musulmanes et toutes les musulmanes ne partagent pas ces positions. C'est pourquoi il est très important que les jeunes filles qui ne souhaitent pas être voilées et qui se battent pour leur égalité face à leurs frères, leurs copains, ou les imams puissent le faire totalement librement sans être soumises à des

groupes de pression au sein des établissements scolaires. C'est pourquoi tous les signes d'appartenance religieuse doivent rester discrets dans l'enceinte scolaire.

#### **4) Une loi inopportune**

Une loi interdisant les signes religieux à l'école risque fort d'être ressentie par les musulman-e-s comme une mesure de discrimination inacceptable surtout lorsqu'on sait que la religion catholique dispose toujours de certains privilèges (cf. le statut de concordat en Alsace-Moselle). Seule une loi qui aurait redéfini en positif la laïcité et aurait mis en cause les privilèges de l'Eglise catholique (ce que craignaient les évêques) aurait pu être comprise ... Ce n'est pas ce qui est prévu. Le projet de loi qui est prévu, n'est pas raciste mais c'est un texte sans aucune ambition destinée seulement, à la veille des élections, à faire un consensus minimum entre l'UMP et le PS, pour éviter que le Front National ne rafle la mise lors des prochaines échéances électorales. Pour régler la question des signes religieux à l'école, point n'était besoin d'une loi. Les règlements intérieurs des établissements scolaires auraient été suffisants à condition d'avoir été couverts une directive nationale ou une charte de la laïcité dans l'éducation nationale, pour éviter de laisser chacun, chacune isolé-e face à ce problème. (cf. le jugement du 10 juillet 1996 du Tribunal administratif concernant l'affaire Kherouaa). Le gouvernement en a décidé autrement. Néanmoins, si nous descendons dans la rue, ce ne sera pas pour nous opposer à cette loi de circonstance mais pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité dans ce pays.

#### **VI Propositions :**

Faire du 8 mars, une période d'intense explication sur l'ensemble de nos axes de lutte (je ne fais qu'énumérer ici des thèmes que nous avons développés ailleurs, sans ordre de priorité) :

- Oui à la laïcité et à l'égalité des sexes : ne pourrait-on pas faire une petite brochure simple sur la question, sur le modèle de celle contre les violences ?
- Oui à la liberté et à l'égalité en matière de sexualité : Faire un travail d'explication concernant le voile (dans toutes les religions et au-delà) visant à cacher le corps des femmes. En profiter pour expliquer pourquoi nous sommes pour la mixité (ce qui n'exclut pas la possibilité pour les filles et les femmes de se réunir à part quand elles le souhaitent) et pour la liberté en matière de sexualité, ce qui est différent de la marchandisation des corps et de la sexualité par le capitalisme. Toute société fondée sur la répression sexuelle est une société hypocrite, à la source des pires violences, notamment contre les femmes et les enfants.
- Contre les violences
- Pour le développement de logements sociaux dans toute la France et de services publics, notamment dans les quartiers populaires.
- Pour le droit à l'emploi, contre la précarité et contre les discriminations dont sont victimes les jeunes issus de l'immigration et notamment les jeunes femmes.
- Pour le droit de vote à tous les résident-e-s étrangers et un statut d'autonomie pour les femmes immigrées

**Josette Trat**

#### **6 - Forum Social Mondial : les activités de la Marche Mondiale des Femmes (MMF)**

Chères amies, ceci est un rappel pour celles parmi vous de la Marche mondiale des femmes qui seront à Mumbai pour le Forum Social Mondial que l'information sur les activités de la MMF se trouvent dans le bulletin de liaison de décembre 2003 (qui est sur notre site web : [www.ffq.qc.ca/marche2000](http://www.ffq.qc.ca/marche2000) ). A midi, le 16 janvier, il y aura une rencontre des femmes de la Marche. Le point de rencontre est le kiosque (stand) de la MMF sur le site du FSM. Le secrétariat international et le comité international de la MMF seront hébergées au lieu suivant : Methodist Centre/ Mumbai Central Behind Maratha Mandir ^ (Taxi landmark), IInd Floor, 21 YMCA Road, Mumbai ^ 400 008, Tel: 022 3093570 A bientôt, Nancy Burrows --

#### **LE FORUM SOCIAL MONDIAL : UN PROCESSUS À S'APPROPRIER**

Du 16 au 21 janvier prochain aura lieu à Mumbai, en Inde, le 4e Forum social mondial (FSM). Ce sera la première fois que le Forum se tient à l'extérieur de Porto Alegre. Il s'agit là d'une façon concrète de démontrer que le processus du FSM appartient à l'ensemble des mouvements sociaux et organisations questionnant une mondialisation qui rétrécit notre monde, qui impose du prêt-à-penser et des solutions uniques ayant des conséquences dramatiques.

La Marche mondiale des femmes a soutenu, lors du Conseil international du FSM en 2003, cette décision de maintenir l'événement annuel dans un pays du Sud tout en changeant à intervalle régulier le lieu du Forum



social mondial. Cela permet aux diverses communautés de pouvoir se mobiliser et démontrer leur opposition à la guerre, à l'exclusion, aux inégalités, à l'hégémonie sous toutes ses formes.

Pour le mouvement des femmes, et plus particulièrement la Marche mondiale des femmes, le FSM nous permet de faire connaître l'analyse féministe et de créer de nouvelles alliances pour arriver aux transformations sociales que nous souhaitons. Cependant, cela ne se fait pas sans difficultés. Il faut bien reconnaître qu'il y a de la résistance de la part de certains groupes ou individus à partager l'espace créé par le FSM sur la scène mondiale. Le féminisme, bien qu'ayant imprégné la plupart des mouvements sociaux dans les dernières décennies, occupe trop souvent encore une place secondaire lorsque vient le moment d'établir les priorités d'actions. Le féminisme concerne les femmes, le socialisme concerne tout le monde ! Les femmes, c'est du spécifique, les hommes, du général ! Les luttes contre le néolibéralisme, l'impérialisme, le néocolonialisme, dans certains cas, sont prioritaires. La lutte contre le patriarcat, ça va s'améliorer quand on aura fait reculer les autres...

Pourtant, les femmes ne veulent plus, ne peuvent plus attendre. Notre défi est, dès lors, de bien établir nos priorités et nos attentes vis-à-vis du Forum social mondial comme processus de même qu'à l'intérieur du Réseau mondial des mouvements sociaux qui s'est créé à partir du FSM et dont la Marche mondiale des femmes est une des initiatrices.

- Dans le cadre du prochain Forum en Inde, le 20 janvier de 10h00 à 13h00 plus précisément, un panel débattrà l'avenir du processus du Forum social mondial. Nous comptons bien y participer et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires sur le processus du FSM dans votre pays ou région du monde pour éclairer nos discussions.
- Dans un autre ordre d'idées, il nous faut aussi examiner nos liens avec les réseaux féministes engagés dans le FSM. Il y aura, les 14 et 15 janvier à Mumbai, une rencontre de quelques représentantes de réseaux féministes régionaux et internationaux. Ce sera l'occasion d'examiner nos façons de travailler et de voir les convergences possibles dans nos analyses et nos actions. Cinq femmes du Comité international de la Marche nous représenteront. Elles y apporteront notre plan d'action pour 2005 et parleront de notre Charte mondiale des femmes pour l'humanité.
- Nous aurons aussi l'occasion de parler de nos actions de 2005 lors d'un panel organisé conjointement par la MMF, ALAI-femmes (L'Agence Latino-américaine d'Information), le Réseau des femmes transformant l'économie, (REMTE), les femmes de Via Campesina/CLOC (Coordination Latino-américaine d'organisations paysannes) et le groupe Dialogue Sud-Sud. Le panel a pour titre Diverses alternatives pour un changement global. Il aura lieu le 18 janvier de 9h00 à 12h00.
- En soirée le 18 janvier, l'activité principale traitera de questions chères aux féministes : La guerre contre les femmes, les femmes contre la guerre. La Marche Mondiale des Femmes en Inde organise quant à elle un atelier portant le titre « Fondamentalisme religieux, le communalisme, le castisme, et le racisme, l'agenda de la globalisation ? » qui aura vraisemblablement lieu le 18 janvier.
- Le mouvement des femmes de l'Inde organise une grande conférence sur les femmes où il y aura de multiples sujets abordés mais nous n'avons pas la date précise. La Marche mondiale des femmes a été invitée à participer dans différents ateliers ou panels dont un sur les femmes et la sécurité dans les communes où il y aura l'économiste allemande Maria Mies. Nous pourrions y présenter l'état de nos réflexions sur les alternatives macro économiques.

Nous avons reçu d'autres invitations de la part de Bread for the World pour être sur un panel sur la violence envers les femmes et de Social Alert pour un panel sur les femmes et l'économie informelle, mais nous n'avons pas de confirmation des dates de ces activités. Nous comptons aussi organiser un atelier sur Féminisme et action/activisme dans le campement jeunesse, pour faire suite à notre activité du FSM 2003.

- Pour celles qui seront à Mumbai, nous vous rappelons de nous indiquer comment nous pouvons vous rejoindre d'ici le FSM et durant car nous tentons aussi d'organiser une rencontre des femmes de la Marche mondiale des femmes le 16 janvier et une autre rencontre pour faire une évaluation le 21 janvier. Nous planifions, avec les femmes de l'Inde, diverses activités pour rendre visible la Marche mondiale des femmes. Nous aurons, entre autres, un kiosque auquel vous pourrez vous référer si vous voulez plus d'informations sur nos actions durant le Forum social mondial édition 2004.

Comme les années précédentes, le Comité international de la Marche mondiale des femmes profite aussi de l'occasion pour se rencontrer. Nous tiendrons donc notre 2e réunion depuis la rencontre internationale de New Delhi à Mumbai du 11 au 13 janvier. Nous aurons l'occasion de réviser la première ébauche de notre Charte mondiale des femmes pour l'humanité avant qu'elle soit envoyée pour une première consultation!!

Nous y abordons les valeurs défendues par les féministes depuis des années et des années : l'égalité, les libertés, les solidarités, la justice et la paix. Cette Charte deviendra, entre autres, un outil privilégié d'intervention pour nous dans le processus du Forum social mondial pour y impulser notre appel à construire un autre monde à partir de ces valeurs.

## 7 – Un texte sur l'Afghanistan

Mobilisation dans le pays du burqa (International Herald Tribune, jeudi 18 décembre). Victoria Hobson & Constance Borde

Quelque fois la démocratie peut montrer son visage dans des lieux inattendus et nous avons eu l'honneur de pouvoir le constater en Afghanistan début décembre. Pendant trois journées intenses, plus de 2000 femmes de Kaboul et de 10 provinces d'Afghanistan se sont rencontrées au parc cinéma de Kaboul afin de débattre du projet de constitution récemment dévoilé et d'y proposer des changements garantissant mieux les droits des femmes dans une république islamique. La résolution qui en a découlée a été officiellement présentée à la commission de la constitution et la loya jirga doit en débattre actuellement. L'enjeu pour les femmes est de taille. Des représentants du gouvernement, comme le député de la cour suprême le président de l'association des professeurs de l'université de Kaboul et la très réputée Massouda Jalal, candidate à la prochaine élection présidentielle, ont participé à ces trois jours de conférence.

La présence de nombreux hommes et l'absence de burquas ont marqué cette réunion. Très surprenant également l'absence de media internationaux. 25 femmes françaises et américaines, dont nous, sont venues apportées leur soutien au travaux de ces femmes.

Proposer des résolutions pour améliorer la constitution lors de la loya jirga fait partie du processus politique en Afghanistan. Les femmes de la conférence de Kaboul étaient conscientes de l'importance de ce qu'elles faisaient: elles avaient étudié la constitution, et pendant les trois jours elles ont relu les articles qui leur garantissaient leurs droits, sans pour autant laisser d'ambiguïté sur ce que sont ces droits.

Pour donner quelques exemples des changements qu'elles souhaitaient : le terme «citoyen » doit signifier hommes et femmes ; leurs droits doivent être les mêmes (selon la loi islamique, dans certains cas deux femmes comptent pour la voix d'un homme). Elles veulent avoir accès aux affaires judiciaires, en ayant la garantie d'obtenir 1/3 des places à la cour suprême (selon l'Islam, une femme ne peut être juge), et en pouvant siéger en nombre significatif dans les assemblées locales. Elles demandent la liberté de choix pour le mariage et l'âge minimum de 18 ans pour les filles (il y a encore quelques temps, les filles pouvaient être données à l'âge de la puberté). Un consensus sur ces propositions a été trouvé après une discussion et un vote

Grâce à leur courage, leur intelligence et leur volonté de s'engager, cette conférence pourrait changer les choses même si elles n'obtiennent pas tout. Elles sont en effet engagées dans un processus politique dans un pays sans loi. Leur participation à ce processus peut apporter un changement radical dans trois domaines significatifs.

Premièrement, ces femmes montrent par leur action qu'elles se considèrent elles-mêmes citoyennes à part entière, bénéficiant des mêmes droits que les hommes. Jalal, la femme candidate à la prochaine élection présidentielle, observe que ce message peut transcender les différences ethniques et ainsi atteindre une population plus importante.

Deuxièmement, la force du mouvement des femmes se retrouve dans les discours pour le moins surprenant de certains des religieux les plus fondamentalistes. Peux-t-on leur faire confiance ? Peut-être oui, peut-être non, selon certaines dirigeantes du mouvement. Mais ce nouveau discours n'est-il pas une certaine victoire ?

Troisièmement, si ces femmes réussissent à inclure leurs droits dans la constitution, n'est-ce pas une victoire pour l'islam modéré, un islam où la femme et l'homme auraient les mêmes droits, ce qui selon beaucoup de musulmans est la véritable interprétation du coran.

Peut-être que dans le pays où l'interprétation la plus rigide de l'islam a prévalu depuis de nombreuses années, ce mouvement des femmes donnera l'élan pour les réformes que certaines écoles islamistes désirent et aidera le monde musulman à rentrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce rassemblement a été le point d'orgue de trois mois de rencontres et de séances de formation d'hommes et de femmes en Afghanistan, sous la bannière « processus de paix, la constitution et la déclaration des droits essentiel de la femme afghane ». Ces conférences ont été menées par l'association NEGAR, dirigée par Shoukria Haidar une infatigable activiste de la cause des femmes, fondée en 1996 et dont le siège se trouve à Paris.

Cette conférence a également été le point d'orgue d'années d'efforts en Afghanistan et dans le monde entier pour alerter sur l'atroce condition des femmes afghanes sous le régime des talibans.

Un mouvement de fond a commencé. Le défi de ce mouvement et des organisations de femmes en général serait de garder le cap; elles peuvent faire pression pour qu'il y ait le maximum de personnes enregistrées pour pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles en juin 2004 et en s'assurant qu'il y ait suffisamment de femmes candidates aux élections pour le congrès .

Plus important encore, les femmes qui ont pu assister à cette conférence doivent avoir pour mission de parler de ce qui a été dit pendant cette conférence dans tout le pays. Cette solidarité devrait leur permettre de sortir de ce cauchemar. Aujourd'hui, ces femmes doivent être entendues parce qu'elles représentent un véritable espoir pour que l'Afghanistan devienne un pays libre, indépendant, respectant les droits des citoyens selon une constitution démocratique. Cette exemple doit servir pour celles qui vivent dans la peur de ne pas être entendues.

Traduit par Patricia Lalonde.

article publié par l'humanité

Afghanistan Nouvelle constitution : les femmes veulent des droits À l'heure où la Loya Jirga travaille à une loi fondamentale des femmes se mobilisent pour essayer d'influer sur des débats dont elles restent écartées.

Kaboul (Afghanistan),

correspondance particulière.

" Nos écoles ne sont que des salles vides, sans table ni chaise, sans le moindre matériel, sans livre. Rien, juste des murs aux fenêtres sans vitre, des tapis où s'assoient les enfants " : Faïza est institutrice à Kaboul. Réfugiée au Pakistan sous les taliban, elle est revenue fin 2002. Entre six enfants à faire vivre avec son unique salaire de 45 afghanis et un loyer de 150 afghanis dans une capitale surinvestie par les ONG, elle a décidé de se lever et d'exiger " une école obligatoire et gratuite ". Dans une salle de cinéma de Kaboul, le Ciné Park, elle s'exprime devant quelque deux mille Afghanes réunies. Du 3 au 6 décembre, quelques jours avant l'ouverture de la Loya Jirga, assemblée traditionnelle afghane ayant pour mission de voter la constitution, elles se sont rassemblées sous l'égide de l'association Negar. Objectif affiché : réclamer leurs droits. Aucune n'arbore la burqa même si, une fois la rencontre terminée, elles sortiront de leur sac la prison de tissu imposée par les taliban. Seules les Kaboulis osent aujourd'hui majoritairement se passer de ce funeste vêtement. Ailleurs, dans les campagnes ou les villes de provinces, rien n'a vraiment changé, la pression reste trop forte, comme le confesse Faouzia, ingénieur de Kunduz, qui garde comme une relique d'une liberté passée, une photo découpée la représentant adolescente en jean et en chemise.

" Ja dam " signifie " nous n'avons pas " en dari. Il sonne comme une litanie : pas de crèche, pas de clinique, pas de centre pour enfants, pas de livres, pas de matériel scolaire. Pas de travail, non plus. Habiba de Taloqan, Faouzia de Kunduz, Sakhi de Bamiyan. Venues des villes du Nord ou originaires de Kaboul, ces femmes réclament, exigent d'une constitution qui va se voter à deux pas de là, qu'elles les prennent en compte. " Le gouvernement doit donner du travail aux veuves et aux orphelins ", légions dans ce pays ravagé par vingt-trois années de guerre. " L'État doit garantir la santé, créer des hôpitaux, nous permettre de consulter des médecins hommes " dans cet Afghanistan où, toutes les trente minutes, une femme meurt suite à une complication dans l'accouchement. " Les mariages forcés doivent être abolis et l'âge légal de l'union fixé à dix-huit ans " dans des districts où les filles sont venues pour manger ou pour réparer une dette d'honneur.

Privées si longtemps de parole, elles s'emparent du micro dans une énergie joyeuse, avec tant de choses à dire. Toutes ces femmes sont lettrées, exception dans un pays où l'analphabétisme est la norme. Parmi les amendements proposés, beaucoup visent à préciser la représentativité des femmes en politique : " Au moins 30 % de personnes de sexe féminin dans les assemblées, qu'elles aient accès aux postes de maire, de gouverneur ", synthétise Habiba, venue de Charikar. Toutes espèrent peser sur les décisions de la Loya Jirga : " Ce peut être le lieu du changement, car les femmes de ce pays n'ont jamais provoqué aucune guerre mais ont toujours été les victimes du jeu politique ", développe Fatima Ghilani, membre de la commission de rédaction de la constitution.

La partie paraît bien loin d'être gagnée avec un projet de constitution qui proclame une République islamique d'Afghanistan. " C'est un texte incroyablement religieux ", reconnaît Constance Borde, juriste

américaine, militante de Negar, qui note les dangereuses contradictions de l'esquisse de loi fondamentale : " S'il inscrit une liberté de culte, c'est pour préciser ensuite que l'islam est la seule religion et que les élus doivent s'engager à suivre sa loi. "

L'énergie et le courage déployés par ces femmes n'a d'égal que la volonté mise en oeuvre par les organisatrices. Exilées d'Afghanistan au temps de l'invasion soviétique, entrées en militance à l'arrivée des taliban, elles orchestreront des écoles clandestines pour permettre aux fillettes de recevoir un minimum d'éducation. Après la chute des taliban, elles vont courir les routes de ce pays cassé pour motiver les femmes, les éveiller à leurs droits. Pour le colloque, elles sauront s'adjoindre Nasreen Gross, universitaire américaine, brillante, ayant abandonné mari et situation depuis 2002 pour revenir construire son pays d'origine.

D'autres participantes au colloque sont aussi venues de l'extérieur, d'Europe, de France avec des tempéraments différents ayant en commun une profonde intimité avec les femmes afghanes. Loin de leur famille, leur métier et leur vie, dans un pays cassé et pour un salaire de misère, elles tentent de concilier les cultures de l'exil et de la résistance, faisant le pari de combler le fossé creusé entre des existences vécues sous l'occupation soviétique, la guerre civile ou l'asphyxie taliban et des vies construites en Occident.

Depuis dimanche, la Loya Jirga se déroule dans l'école polytechnique de Kaboul. Les Afghanes du colloque qui ne pourront y défendre, elles-mêmes, leur position, espèrent cependant que leur voix aura été un peu entendue. Malgré les roquettes que continuent de lancer les taliban sur une capitale meurtrie.

Angélique Schaller

## **8 – Introduction de la sharia dans le droit civil canadien**

Les femmes musulmanes inquiètes de l'introduction de la sharia dans le droit canadien

(source : Amazigh-net)

Le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes s'inquiète de l'introduction de la sharia dans le droit civil canadien

Selon le Toronto Star, le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes, association de défense des droits des femmes de cette confession, s'inquiète de la création d'un Institut Islamique de la Justice Civile, qui avec un statut de tribunal judiciaire sera habilité à juger d'affaires relevant du droit civil opposant des musulmans.

Bien qu'existant de manière informelle depuis plusieurs années, dans l'Ontario, une possibilité d'arbitrage se proposant de régler à l'amiable des litiges principalement matrimoniaux en se référant à la loi islamique, ce qui pouvait permettre d'éviter en ultime recours une saisie de la justice canadienne, toujours longue et coûteuse, le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes se dit « gravement concernée » que soit constitué formellement un tribunal de cette nature appliquant donc légalement la sharia.

Bien que se défendant de vouloir ériger un système judiciaire parallèle qui substituerait la sharia aux lois canadiennes, relativisant le rôle de ce qui ne serait, selon ses partisans, qu'un service juridique d'arbitrage tout à fait volontaire ne pouvant contredire le droit civil canadien qui protège les femmes, le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes par la voix de sa présidente, Alia Hogben, s'interroge sur la possibilité même qu'auront dans la pratique les femmes musulmanes pour refuser de soumettre «

volontairement » à cet institut et à sa loi. « Qui représentera les droits des femmes ? » questionne-t-elle., et d'ajouter « la plupart des femmes musulmanes au Canada étant des religieuses pratiquantes, beaucoup peuvent être contraintes de se soumettre à l'arbitrage [des comités de l'Institut Islamique de la Justice Civile] en tant qu'élément de leur foi islamique et identité » conclue-t-elle.

Et c'est bien aussi l'inquiétude de la presse anglophone qui se montre très critique et réticente vis-à-vis de ce qui lui semble « plutôt préjudiciable » aux droits des femmes musulmanes, à l'inverse d'une presse francophone qui soutient, elle, le projet sans réserve préférant évoquer « une variété de choix, mais aussi l'esprit réel de notre société multiculturelle » comme le dit Syed Mumtaz Ali, avocat à la retraite chargé de l'organisation du nouvel institut.

Selon celui-ci d'ailleurs les arbitres seraient même mieux à la loi canadienne qu'à la sharia, et de souligner que « les arbitres auraient l'avantage de comprendre la langue du couple et son environnement culturel » comme si ces couples s'imbriquaient dans la société canadienne sans jamais manifestement s'y acculturer tant

ils ne sembleraient relever que du seul fond culturel lié à leur origine, fait remarquer ironiquement un de nos lecteurs canadiens.

Et si Syed Mumtaz Ali insiste sur la « liberté de choix » et le caractère « volontaire » du recours aux comités juridiques de son institut, et de rappeler que même pour ceux qui y recourent, ils pourront encore demander à l'arbitre, qui peut aussi bien être un imam local qu'un avocat musulman, d'utiliser la sharia ou la loi canadienne pour arranger leurs différends.

Arguments réfutés en force par le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes, n'ignorant pas les pressions qui pourraient être infligées aux femmes pour les contraindre dans leur « choix », ni que le recours se fera plus logiquement en faveur de l'application de la sharia. Et la presse anglophone d'invoquer que même si par principe selon la Loi de l'arbitrage déjà pratiquée dans l'Ontario, les décisions d'un arbitre ne sont pas exécutoires comme une décision de justice en bonne et due forme rendue par une cour,

d'autant plus si elles ne s'accordent pas des principes de l'égalité des droits, cela ouvre forcément des zones de non droits et de vides juridiques pouvant à terme se révéler être un véritable piège pour des femmes qui ne pourront pas disposer des moyens de recours pour faire valoir leurs droits.

« La loi de la Sharia est vaste et complexe, et change dans son interprétation d'un pays à l'autre. La loi musulmane n'est ni monolithique, ni simple ni appliquée uniformément » précise la présidente du Conseil Canadien des Femmes Musulmanes, Alia Hogben, qui se demande simplement « comment serait-elle applicable ici au Canada et pourquoi y aurait-il besoin de l'appliquer ici quand la loi de ce pays essaye d'être juste et équitable »

En rien comparable aux cours religieuses juives, dirigées par des rabbins mais qui ne règlent que des litiges purement religieux et dans l'esprit des lois canadiennes en cas de débordement dans la sphère publique, ou aux services de justice mis en place pour et par les populations amérindiennes autochtones qui régissent leur fonctionnement communautaire tribal sans être exemptées pour autant du droit canadien en cas d'infraction à la loi, l'institut Islamique de la Justice Civile, disposera précisément,

lui, d'un statut de tribunal judiciaire habilité à juger d'affaires relevant du droit civil, au-delà donc du simple cadre religieux ou communautaire, ouvrant une faille dans le droit canadien et le principe même d'égalité entre les citoyens canadiens selon leur origine ou leur religion, et dont les femmes ne sont aujourd'hui que les premières victimes, mais qui crée un précédent dangereux que dénonce à juste titre une partie de la presse canadienne et sa voisine américaine.

## **8 - Bourse d'écriture Monique Wittig**

Bonjour,

Nous sommes en train d'accumuler les derniers 6,000\$ des 10,000\$ requis comme fonds nécessaires pour l'existence de La Bourse d'Écriture Monique Wittig. Cette Bourse d'environ 500\$, sera versée annuellement par l'Université de l'Arizona à Tucson.

Votre support, ainsi que celui du plus grand nombre de personnes possible, serait grandement apprécié. SVP faites circuler cette information.

En vous remerciant très sincèrement,  
Sande Zeig et Louise Turcotte

« Plus le point de vue est particulier, plus l'entreprise d'universalisation exige une attention soutenue aux éléments formels qui sont susceptibles d'être ouverts à l'histoire tel que les thèmes, les sujets du récit en même temps que la forme globale du travail. C'est finalement par l'entreprise d'universalisation qu'une oeuvre littéraire peut se transformer en une machine de guerre. »

« Le cheval de Troie »

La Pensée Straight de Monique Wittig

## **9 – Erratum sur le texte de Claudine Blasco n° 35 sur les femmes migrantes**

En France les femmes représentent 46,9 % des immigrés et non 6,9%

## **10 – ouverture de la librairie Violette and Co**

OUVERTURE DE LA LIBRAIRIE VIOLETTE AND CO

Paris, le 10 janvier 2004 – À diffuser.

Une bonne nouvelle pour une bonne année que nous vous souhaitons très heureuse ! La librairie Violette and Co ouvrira ses portes en février 2004 au 102 rue de Charonne, à Paris dans le 11ème arrondissement.

Violette and Co, une librairie de 80 m2 consacrée aux textes et aux images qui mettent en valeur les femmes, et les homosexualités sous toutes leurs formes. Romans, essais, biographies, beaux livres, polars, BD, revues... sont rassemblés en un espace unique pour aller à la rencontre des féminismes, des réalités lesbiennes et gaies et de leurs imaginaires, des questions de genre. Un lieu chaleureux qui invite toutes celles et tous ceux qui aiment les littératures hors des sentiers battus et qui s'interrogent sur nos sociétés : des ouvrages attachants, rebelles, sensuels, attirants..., des références essentielles, des nouveautés incontournables et, pourquoi pas, des classiques de demain.

Violette and Co, c'est aussi un rayon jeunesse qui propose une sélection pleine d'humour et de réflexion, des CD et des DVD choisis, des cadeaux à (s')offrir. Et parce que, si les livres se lisent en solitaire, ils se vivent aussi à plusieurs, la mezzanine est dédiée à l'accueil de débats, de rencontres littéraires, de lectures, ainsi que d'expositions.

Violette and Co, la librairie des filles et des garçons manqués... et de leurs ami-e-s !

Date d'ouverture, exposition et premières animations seront annoncés fin janvier.

Contact : Catherine Florian ou Christine Lemoine

tél. : 01 43 72 16 07 - mail : [violette@violetteandco.com](mailto:violette@violetteandco.com)

site (mis en ligne prochainement) : [www.violetteandco.com](http://www.violetteandco.com)

## **11 – Festival de films de femmes**

Le festival international de films de femmes se tiendra du 12 au 21 mars 2004 pour la 26<sup>ème</sup> édition autour du thème Asile/Exil. Maison des Arts, Place Salvador Allende 94000 Créteil Tel 01 49 80 38 98

[www.filmsdefemmes.com](http://www.filmsdefemmes.com)